

Ferme éolienne de l'Anglin

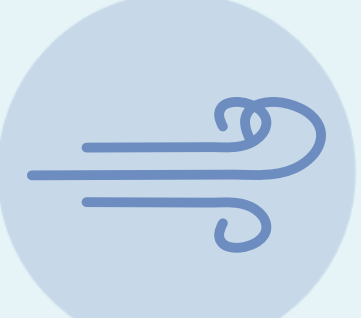
Le projet se situe sur la commune de Mouhet.
Le choix de la zone d'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :



Distance d'éloignement aux habitations :
500m minimum

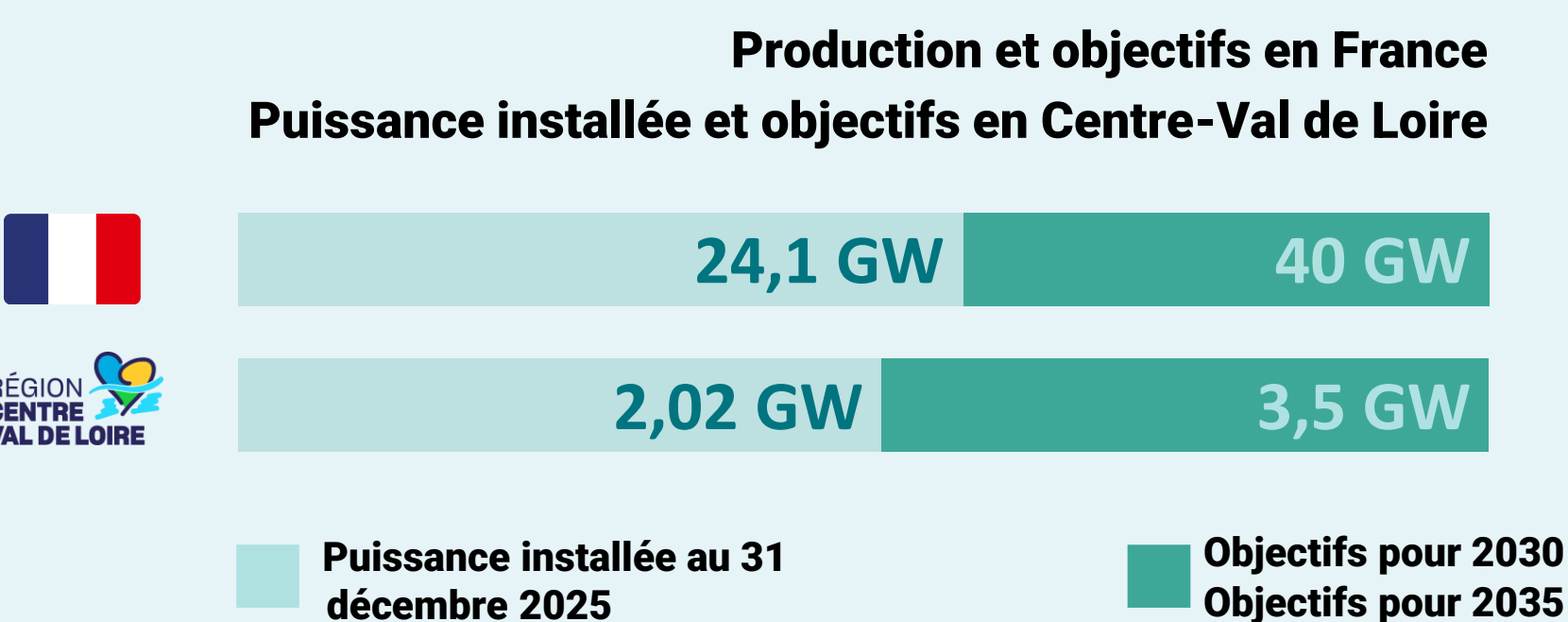


Potentiel de **4** éoliennes

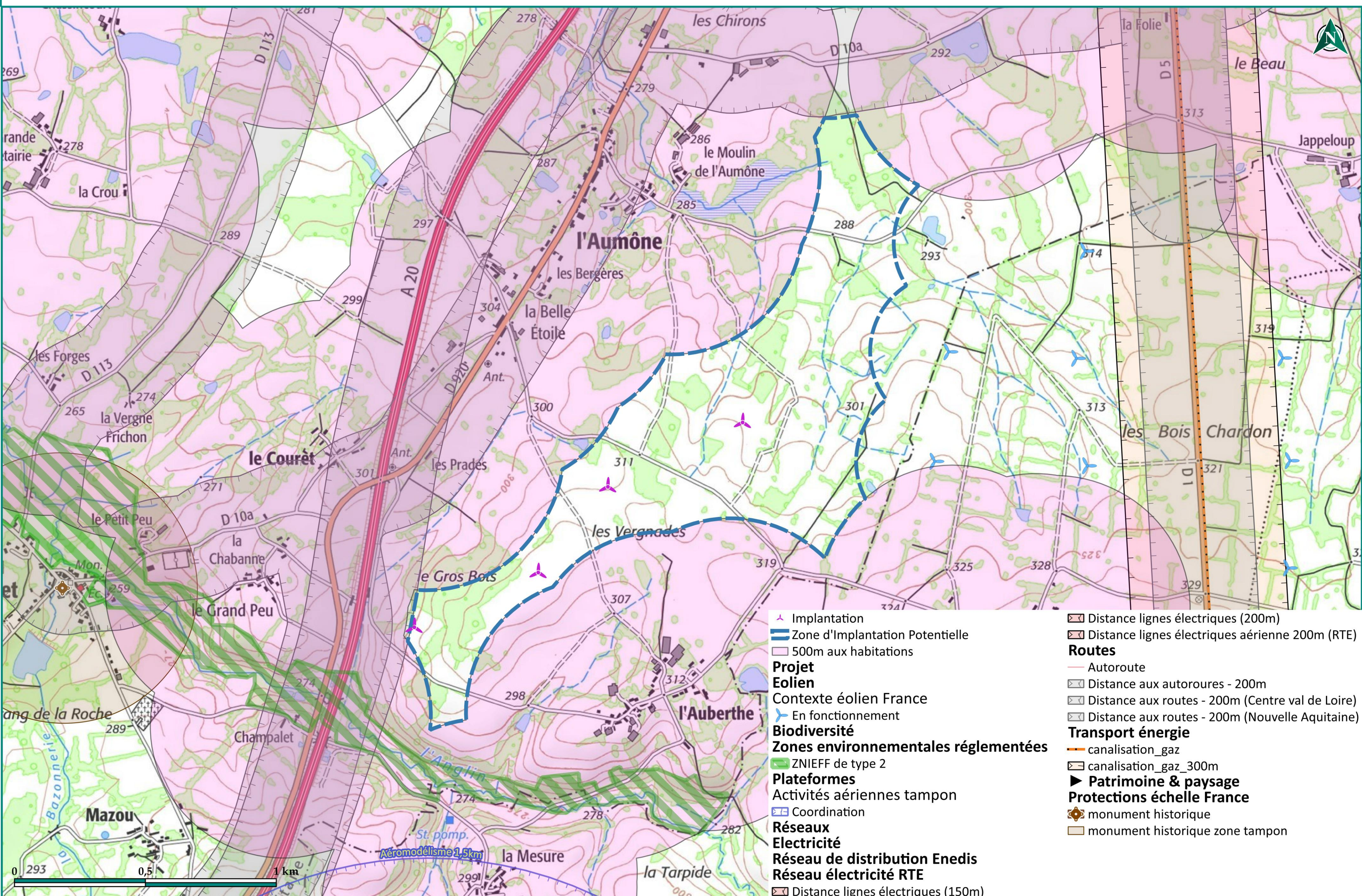


Bon gisement de vent

Etat de l'éolien terrestre



Zone de projet



Histoire et planning

Printemps 2024

Premiers contacts avec la mairie de Mouhet

Décembre 2024

Lancement des études environnementale sur la zone du projet : premières sorties

Février 2025

Rencontre avec la Communauté de communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Mars 2025

Installation d'un mât de mesures et information à la population via un bulletin

Avril 2025

Rencontre avec le président de l'Association des Maires Ruraux de l'Indre

Octobre 2025

Campagne de porte-à-porte auprès des riverains des habitants à l'est de l'A20 sur Mouhet

Décembre 2025

Organisation d'une commission éolienne invitant les riverains et élus de Mouhet

Avril 2026

Rencontre avec les services instructeurs de la Préfecture de l'Indre (CoTech DDT86)

Mai 2026

Distribution d'un second bulletin d'information aux riverains de Mouhet

Juin 2026

Organisation d'une exposition à la salle Micheline Bacha de Mouhet

Les études

Environnementale

Le bureau d'études Encis a été missionné en décembre 2024 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales se sont terminées en novembre 2025.

Paysagère

Le bureau d'étude paysager Encis a été missionné. L'étude paysagère consiste à comparer différents scénarios d'implantation et de réaliser des photomontages à partir des points de vue représentatifs des enjeux paysagers. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet acoustique Erea a été missionné. Un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes depuis les habitations les plus proches de la zone de projet. Les mesures ont été réalisées sur une période de 28 jours, du jeudi 20 novembre au lundi 22 décembre 2025. Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).